

INDEMNITÉS DE DÉPART pour trois députés N-VA

► "Chassés" de la Chambre par le retour des Francken, Jambon et Demir, Johan Laps et Renate Hufkens bénéficieront de 93 360 €, Wim Van der Donckt, de 37 452 €.

► Le départ de la N-VA du gouvernement fédéral implique des dommages collatéraux. Plusieurs membres de l'exécutif fédéral ont ainsi retrouvé les bancs de la Chambre des représentants. C'est le cas de Theo Francken, Jan Jambon et Zuhair Demir. Dans cette partie de chaises musicales, les députés qui les

ont suppléés durant ces années ont donc dû céder la place: ils perdent leur siège et la rémunération qui l'accompagne. Comme la loi le prévoit, ces trois ex-députés N-VA pourront bénéficier d'indemnités de départ. "Johan Laps et Renate Hufkens reçoivent 10 mois d'indemnités", nous précise Siegfried Bracke

(N-VA), président de la Chambre des représentants. "Il y a aussi Wim Van der Donckt qui recevra 4 mois."

Pour rappel, cette indemnité de départ est accordée pendant au moins 4 mois et pendant 2 ans au plus. Une année à la Chambre donne droit à deux mois d'indemnité.

Johan Laps et Renate Hufkens percevront donc chacun 93 360 € brut, ou près de 60 000 € net (selon leur situation familiale). Wim Van der Donckt percevra quant à lui 37 452 € brut ou 23 800 € net.

En effet, cette indemnité correspond à la rémunération d'un député fédéral. Celle-ci atteint les 87 790 € brut par an (7 315 € par mois), auxquels s'ajoute l'indemnité pour frais (2 048 € brut par mois), qui reste due, malgré le fin du mandat. On en arrive grosso modo à 9 363 euros brut par mois. Ces sommes sont soumises à l'impôt.

SELON LES CALCULS du Crisp, un député fédéral (régime isolé) touche exactement 5 950 euros par mois.

Ces indemnités de départ ne sont pas propres aux députés fédéraux. La même règle existe dans tous les parlements du pays. Elle est justifiée par le fait que, au terme de leur mandat,

les parlementaires n'ont pas droit aux allocations de chômage. Le législateur a ainsi voulu éviter que des personnes qui se sont consacrées à la politique connaissent la précarité, au sortir de cette mission.

Un cas particulier se pose quant à Johan Van Overtveldt (N-VA). Contrairement à ses collègues N-VA qui ont retrouvé la Chambre des représentants, l'ancien ministre des Finances ne peut retourner au Parlement européen. Le règlement ne le permet pas.

Sander Loones, éphémère ministre de la Défense, est dans le même cas. Mais il a décidé de renoncer à son indemnité. Johan Van Overtveldt bénéficiera de 10 mois d'indemnité, soit 93 360 €. Ses années en tant que ministre sont en effet assimilées à celles d'un parlementaire, comme le prévoit le règlement de la Chambre.

"Quand on est 4 ans sur les barriques, je trouve qu'une indemnité limitée dans le temps est normale", avait-il indiqué il y a deux semaines sur Radio 1, précisant que celle-ci cessera automatiquement en mai s'il est réélu au parlement.

PRÉCISONS-LE: paradoxalement, le départ de la N-VA du gouvernement permettra de réaliser des économies de salaires puisque, si leurs compétences ont été rétribuées, aucun nouveau ministre ne les a remplacés au gouvernement. Reste que ces indemnités sont de plus en plus contestées.

Le PTB nous assure ainsi avoir déposé un projet de loi dans le but d'abolir l'indemnité de départ des parlementaires.

Adrien de Marneffe